

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil* ;
Françoise Schepmans, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberti, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Michel Eylenbosch, Dirk De Block, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, Hind Addi, Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Luc Vancauwenberge, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Mohamed Amine Akrouh, Khadija Zamouri, Pascal Paul Duquesne, Théophile Emile Talemans, Didier Fabien Willy Milis, Abdallah Kanfaoui, Emre Sumlu, Rachid Ben Salah, Taoufik Hamzaoui, Patrick Bacart, Fatima Zahmidi, Marc Demeyer, Abdelkarim Haouari, *Conseillers communaux* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Abdellah Achaoui, *Échevin(e)* ;
Jamal Ikazban, Danielle Evraud, Mohamed Daif, Saliha Raiss, Mohammed EL BOUZIDI, Laurent Mutambayi, Joke Vandenbempt, Rajae Maouane, *Conseillers communaux*.

Séance du 15.02.23

#Objet : Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Modification pour 2023. #

Séance publique

Finances

LE CONSEIL,

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;

Vu la Nouvelle Loi communale, notamment les articles 117 et 260 ;

Vu sa délibération du 22 décembre 2021, arrêtant le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2022 ;

Considérant que l'objectif poursuivi par la présente taxe est de procurer à la commune de Molenbeek-Saint-Jean les moyens financiers nécessaires à ses missions et aux politiques qu'elle entend mener, ainsi que d'assurer son équilibre financier ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article unique :

Il sera perçu pour l'exercice 2023, au profit de la commune TROIS MILLE HUIT CENT NONANTE (3890) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Expédition de la présente délibération sera transmise à l'Autorité de Tutelle.

36 votants : 23 votes positifs, 13 votes négatifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Présidente du Conseil,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 16 février 2023

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux